

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Brumaire.

( Ere vulgaire )

Mercredi 19 Novembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

*Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Brumaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.*

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre de Francfort, le 3 novembre.*

Le théâtre de la guerre s'approche encore de nous. Les Français ont bordé d'artillerie toutes les rives du Rhin, au-dessus de Bonn : ils ont vivement canonné & bombardé les villes de Mulheim & de Dusseldorf. Les Impériaux occupent la rive droite jusqu'à Zindorff, & ils ont élevé des batteries dans les endroits les plus propres à défendre le passage. Les généraux Nauendorf & Melas étoient campés dernièrement près d'Audenarch & de Coblentz ; mais nous apprenons, dans ce moment, qu'une partie des troupes impériales repasse le Rhin auprès de cette dernière ville. Les Français, dont les postes avancés s'étendent auprès d'Audenach, se sont emparés, il y a quelques jours, d'une flotille très-considérable de bois ; on l'évalue à 200,000 thelers.

On continue toujours à parler de paix, ou au moins d'un armistice, ou d'une trêve qui aura lieu cet hiver, & pendant laquelle on pourra travailler à la paix. Le bruit court que le chancelier de l'Empire (l'électeur de Mayence) a écrit à Wetzlar, que l'on pouvoit y laisser les archives, qui devoient être transférées à Schweinfurt, sur le fondement que les Français ne se porteroient point au-delà du Rhin, & que d'un autre côté on avoit entamé des négociations pour la paix.

## A N G L E T E R R E.

*De Plymouth, le 25 octobre.*

La frégate *l'Exmidice*, ayant sous son escorte un grand nombre de bâtimens, vient d'arriver de l'Est & mouille actuellement dans la rade.

Il est entré ce matin un bâtiment hollandois de retour des Indes-Orientales ; ce bâtiment reste dans le port, avec les quatre autres arrivés il y a peu de jours. Il est aussi parti de la Chine, en même-temps que ce dernier, un vaisseau dont on attend l'arrivée à chaque instant.

Nous avons encore ici le détachement de la grande flotte, sous les ordres du vice-amiral Bich : il est composé des vaisseaux de ligne *la Gloire, l'Imprenable, le Culloden, l'Audacieux, le Robust, le Vénérable, le Ruby*, & de la frégate *la Nizer*.

## H O L L A N D E.

*De la Haye, le 26 octobre.*

Le duc de Brunswick est attendu ici journellement ; c'est à la requête de l'Angleterre & des états-généraux qu'il vient prendre le commandement général des troupes destinées à défendre ce pays.

Il est entré le 17, à Berg-Op-Zoom, un grand nombre de bateaux chargés de provisions & de munitions de guerre.

Les lettres de Wesel portent qu'un corps de sept à huit mille Autrichiens, sous les ordres du général Warneck, doit former un camp près de cette ville, sur les bords de la Lippe. Les troupes y arrivent déjà ; mais les commissaires anglais, qui, d'après les traités, sont tenus de leur fournir des provisions & des fourrages, n'ont point encore paru.

La fermentation extrême qui regne à Amsterdam a été produite par le double projet qui a été proposé de recourir aux grandes inondations & d'y introduire une garnison anglaise.

Or, l'inondation doit ruiner une grande partie de la

Hollande, & il est connu que ses ravages se font sentir pendant une espace de quarante années. Les Hollandois ne voudront point s'exposer à ces maux, parce qu'il a plu au stathouder, après avoir comprimé la liberté chez eux, de figurer dans une ligue de rois qui s'étoient armés pour priver un peuple du droit de se donner le gouvernement qui lui convient : ils ne voudront pas plus confier le soin de les défendre aux Anglois, leurs ennemis naturels, leurs rivaux dans tous les tems, & qui ne se sont occupés qu'à détruire leur commerce & rendre leur marine insignifiante, depuis la funeste alliance des maisons de Brunswick & d'Orange.

F R A N C E.

De Paris, le 29 brumaire.

Les comités du gouvernement ont fait arrêter plusieurs agitateurs du club électoral ; ils ont pris toutes les précautions nécessaires pour que la tranquillité publique ne soit point troublée. De nombreuses patrouilles circulent dans les rues, & des réserves considérables ont été commandées pour chacune des sections. Ces mesures ont été nécessitées par quelques rixes particulières qui se sont élevées dans l'intérieur du club électoral, & par divers bruits que les ennemis du bien public se plaisoient à répandre.

S'il faut en croire des lettres venues de la Suisse, il a éclaté à Lisbonne une violente insurrection, dont on nous promet quelques détails pour l'ordinaire prochain.

Nous avons dit dans notre feuille d'avant-hier, que la convention nationale, en rappelant dans sa main diverses branches de l'autorité publique, s'étoit signalée aux nations étrangères, comme le siege unique du gouvernement républicain.

Il ne seroit peut-être pas moins nécessaire qu'elle signalât de même les principes invariables qu'elle adoptera dans le cas que les nations, & même les cours étrangères lui demanderoient la paix.

Cette manifestation est d'autant plus importante, que les factions & les tyrannies, dont la convention a été le jouet pendant le regne trop long de l'anarchie, ont toujours & constamment plié leurs principes variables aux circonstances du moment & aux chances incertaines des événemens.

Tandis que Brunswick étoit à nos portes, le principe étoit que la France ne devoit point faire de conquêtes.

Lorsque des succès eurent changé notre situation, il fut proclamé que la république française ne pouvoit souffrir autour d'elle que des républiques, pour former une république universelle.

Il y eut un relâche aux victoires ; alors les meneurs de la convention firent déclarer que la France ne prétendoit se mêler en aucune manière des gouvernemens étrangers.

Enfin, de nouveaux succès produisirent la proclamation, que la France ne vouloit poser les armes qu'après la chute de tous les trônes et la destruction de tous les rois.

Etoit-ce la convention qui donnoit dans toutes ces variations ? Non, sans doute ; elles étoient l'ouvrage des factions qui l'agitoient. Il importe donc à la sûreté

politique de l'Europe entière, que la question importante sur les bases à donner à une pacification soient de nouveau discutées avec réflexion & maturité, & qu'il en résulte des principes sûrs & invariables, dans lesquels l'intérêt & l'honneur de la république soient combinés avec les besoins des peuples qui nous demanderont la paix.

Il ne faut pas se dissimuler que des esprits *archi-Spartiates* s'étoient exaltés au point de mettre en avant que la république n'auroit jamais besoin d'aucune relation extérieure ; que du pain & du fer lui suffisoient, & que la conquête du monde entier seroit la suite de cet isolement universel, auquel ils vouloient réduire un grand état, que la géographie ainsi que la nature ont destiné à être le point de communication entre le nord & le midi de l'Europe.

L'expérience & la réflexion n'ont pas eu de peine à renverser ce système, destructeur de tout commerce & même de toute sociabilité.

Aujourd'hui que la France a suffisamment instruit les nations de ce que pouvoit la terreur de ses armes, & que ces nations en conviennent ( puisqu'elles ne sont plus incertaines que sur les moyens de lui demander la paix ) n'est-il pas temps de leur laisser entrevoir les douceurs qu'elles peuvent attendre de nos relations commerciales avec elles.

Ce sont donc, les conditions de ces douceurs attrayantes, qu'il s'agit de leur montrer dans une discussion sage & éclairée, de laquelle résulteront les bases d'une pacification avec les peuples & même les rois, qui la désirent.

Un de nos politiques a prétendu ( trop tôt sans doute ) que le spectacle de notre félicité intérieure seroit la sanction la plus solennelle que nous puissions avoir & donner à la durée immortelle de la liberté que le peuple français a conquise au prix de tant de sacrifices. Voici, peut-être, le moment le plus propice de convertir cette vue en une réalité.

Au milieu des factions qui, jusqu'ici ont déchiré le sein de la patrie, comment le cri de la raison & de la vérité pouvoit-il se faire entendre ? Mille intérêts personnels se combattoient & se croisoient, de manière à offrir que le spectacle déchirant de l'anarchie, de la cruauté, & du sang. C'est au moment que ce spectacle est heureusement fini, que chaque citoyen doit rentrer en lui-même, pour se bien pénétrer de la nécessité d'empêcher qu'il ne se renouvelle.

( La fin à demain. )

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 26 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Le tribunal a donné à l'accusateur public acte de la plainte par lui portée contre Gauthier & O-Solivan, tous deux entendus comme témoins, comme complices des noyades & autres actes arbitraires & barbares imputés au comité révolutionnaire, & pour, d'après les formes légales, être mis en jugement, & jugés avec les accusés présents.

J. Boulet, âgé de 26 ans, né à la Couture, près le Mans, cordonnier, soldat de la compagnie Marat, accusé d'avoir conspiré contre la république & la sûreté du peuple,

en participant à la conduite, à l'introduction dans la gabarre & à la submersion des prisonniers, a été mis au rang des accusés.

Temple, aîné, cordier à la Baronie, près Nantes, a vu Fouquet sabrer, sur un chaland, des prisonniers, hommes & femmes; il a vu en même tems des mariners sur des batelets frapper de leurs avirons ces malheureux.

Debourges, rédacteur à la correspondance du comité de législation, a dit: « En vendémiaire, je présidois à Nantes une commission chargée simplement de juger les militaires; des volontaires du bataillon de Seine & Marne dénoncèrent Hotte, leur commandant. Le tribunal révolutionnaire reconnoissant son incompetence, nous renvoya cette affaire. Estimant que des dénonciateurs ne devoient pas être entendus comme témoins, & notre commission étant alors sans accusateur public, nous en référâmes à Carrier. Je me rendis chez lui; & après plusieurs vociférations & imprécations que la bienséance ne me permet pas de répéter, il me dit: Mene toujours à la guillotine, je réponds de tout. J'en rendis compte à la commission, dont les membres étoient remplis de justice & d'humanité: je donnai ma démission, ainsi que Hoyra, un de mes collègues. Dans la suite, Hotte fut acquitté.

Debourges a aussi déclaré avoir vu dans son arrondissement, pendant six semaines, conduire une foule de prisonniers à la mort. Un jour, a-t-il dit, que je commandois un détachement de gardes nationales, qui escortoit des femmes de 16 à 18 ans, que l'on conduisoit à la fusillade à Gigand; en arrivant dans ce lieu d'horreur, je vis une espèce de gorge; où étoit une carrière en forme de demi-cercle. Là, j'aperçus les cadavres de 75 femmes qui étoient nues; & par un raffinement de barbarie, on les avoit couchées sur le dos. Des soldats allemands les avoient conduites à ce supplice par détachement de vingt-cinq, & c'étoient encore ces mêmes Allemands qui conduisoient le détachement qu'on m'avoit ordonné d'escorter. Une de ces femmes dit à un de ces barbares: « Je vois que vous me conduisez à la mort ». L'Allemand répliqua dans son jargon: *Non, mon l'ame, cele est pour vous changer de l'air.*

Lorsque ces infortunées furent arrivées à cette carrière, déjà jonchée de cadavres de leur sexe, on les rangea en haye, on les fusilla; & celles qui avoient échappé aux balles meurtrières, virent recharger les fusils qui devoient les achever; d'autres, enfin, furent assommées à coups de crosses de fusils. Après ces massacres, les Allemands les fouillèrent, & d'autres barbares les mirent à nud & les retournerent aussi sur le dos. J'ai appris que ces femmes avoient été jugées à l'entrepôt, en pluviôse ou en nivôse, par une commission militaire.

Après l'exposition de ces horreurs, Debourges a rendu un témoignage favorable à plusieurs des accusés.

Bodet, constructeur de navires, a déclaré avoir fourni, par ordre de deux inconnus, qui lui parlerent au nom de la loi, six ouvriers pour faire trois sabords à une sabine qu'on devoit conduire dans la rivière, afin, disoient-ils, que si les brigands s'en emparoisent, ils y fussent noyés. Le lendemain j'appris, a dit le témoin, qu'elle avoit servi à la première noyade des prêtres.

Favreau, directeur de l'arsenal à Paris, en parlant des noyades, a déclaré avoir vu les bords & les isles de la Loire couverts de cadavres; & que les volontaires des environs de Nantes en avoient le cœur seignant de douleur, & l'ame glacée de terreur.

Souriceau, marchand à Nantes, a dit que Artaud, contre-maître de Margerin, lui a déclaré avant sa mort que, lorsqu'il lui fut ordonné de recevoir dans le magasin dont il étoit gardien; les effets enlevés aux prêtres qui ont été noyés, il fut contraint de nettoyer la galiotte où ces victimes furent détenues quelque tems; que là, il trouva dans une malle une lévite, des chemises ensanglantées, &c., & qu'il croyoit que ces effets avoient appartenu à deux prêtres qui, ayant échappé à la noyade, avoient été reconduits dans la galiotte, où il présumoit qu'ils ont été assassinés, d'autant plus, m'ajouta-t-il, qu'il fut dit à une femme qui leur portoit à manger: ils n'ont plus besoin de rien. Le même Artaud m'a assuré, lorsque Carrier dinoit sur cette galiotte, avec Fouquet, Lamberty, Robin & autres, avoir vu un général, sur le quai, faire demander Carrier, & lui dire: comment Carrier, toi, représentant du peuple, te voilà là!....

Painparay, négociant à Nantes, a rappelé qu'il sollicita au comité le transfèrement au Sanitat, de Becouet, détenu à l'Eperonniere; qu'il ne put l'obtenir; qu'il fut conduit dans le nombre des 132 Nantais à Paris, où il est mort. Ce Becouet avoit rendu de grands services à la ville de Nantes; entr'autres, il avoit établi les moulins de la Sécherie, qui rendent 21 tonneaux de farine tous les jours, & sans lesquels la ville de Nantes eût été affamée pendant le siege. Je réclamai Bonvalet, a-t-il dit, & le comité le fit revenir d'Angers avec quatre autres.

Ceci a rappelé le voyage des 132 Nantais à Paris, les cinq d'entre eux qu'on fit revenir d'Angers à Nantes, & qui furent remplacés par cinq autres, & le trait d'amitié fraternelle du jeune Devay, célibataire & infirme, qui comparut à l'appel qui se fit à l'Eperonniere, lors du départ des 132, & se dévoua ainsi pour son frere aîné, père de sept enfans en bas âge, & l'unique soutien de toute sa famille.

Ici se sont élevés des débats assez vifs entre un des 94 Nantais & quelques accusés, & Jicquiau, l'un des administrateurs du département. Il s'en est même suivi des reproches & de longues explications, sur la liste des 131 envoyés à Paris.

Jicquiau a manifesté une opinion sur le jugement rendu dans l'affaire des 94, relativement à quelques-uns d'entre eux.

Chaux a rappelé qu'Aristide osa se mettre deux fois en jugement.

Le témoin interpellé, a répondu qu'il n'avoit aucune connoissance que les gens riches de Nantes eussent chez eux des denrées de première nécessité en abondance.

Ducoux a affirmé avoir vu chez un riche jusqu'à un septier de bled, du pain blanc, &c. (Improbation).

Chaux a vanté ici son humanité, son amour pour l'égalité; il a dit qu'il a fait manger aux gens à son service le même pain que lui. (Murmures).

Je suis surpris, a repris Chaux, qu'on murmure; un républicain doit tout sacrifier, quand le peuple souffre; un républicain doit se priver de tout, lorsque sa patrie est dans le besoin.

On a répondu à Chaux qu'on ne devoit pas se louer soi-même.

Nau, boisselier, après avoir dit que toujours il avoit été bon fils, bon époux, bon père, a rendu justice à Duré, l'un des 91, & qui n'étoit pas à l'audience. Il

m'a rendu, a-t-il dit, les plus grands services; & chargé de l'arrêter, je l'ai fait les larmes aux yeux. Le fédéralisme qui parcouroit alors la France, l'avoit égaré comme bien d'autres; & nous aussi, nous avons été dans l'erreur & nous avons commis de grandes fautes.

Presque tous les hommes instruits ayant donné dans le fédéralisme, les places se trouvent occupées par des sans-culottes qui n'étoient pas instruits, & qui étoient forcés de les accepter, sous peine d'être regardés comme suspects. Les français, s'est-il écrié, ne se pardonneront-ils donc pas, ne s'embrasseront-ils donc jamais?

*Séance du 27 brumaire.*

A l'ouverture de la séance, le greffier a donné lecture de l'acte d'accusation dressé contre J. Gauthier, né & demeurant à Nantes, coutelier & soldat de la compagnie Marat, & contre J. O-Solivan; âgé de 38 ans, né à Angers, maître d'armes, commis à la municipalité & adjudant de la place de Nantes, comme prévenus l'un & l'autre d'avoir participé aux actes arbitraires & barbares du comité, & en outre, O-Solivan, d'avoir égorgé des citoyens avec un petit couteau; tous deux accusés, d'après l'exposé ci-dessus, d'avoir conspiré contre la république, la liberté & la sûreté du peuple français, pour être mis en jugement avec les membres du comité révolutionnaire de Nantes & jugés définitivement avec eux.

Lenoir, ex-négociant, président de la commission militaire du département de la Loire-Inférieure, a déclaré que, dans le tems que le comité fit arrêter les courtiers, épiciers & marchands de denrées, sur les représentations de la commission militaire, que ces arrestations jettoient la consternation dans Nantes, il lui fut répondu que c'étoit par l'ordre de Carrier. Il a ajouté qu'on avoit même arrêté ceux, qui précédemment avoient exercé ces états; qu'il y en eut environ deux cens jugés & acquittés par cette commission.

Quelque-tems après, nous exposâmes à Carrier que nous n'étions point compétens pour juger Jomard, prévenu de vol; il nous dit, en jurant, me prenant par le col & me menaçant de me jeter par la fenêtre: « Vous ne deviez pas vous mêler de ce Jomard, ou plutôt vous auriez dû l'attirer à la campagne, & vous en défaire secrètement. »

Le tribunal criminel, qui avoit été suspendu, ayant repris ses fonctions, acquitta Jomard & le mit en liberté.

Carrier, a dit le témoin, étoit entouré de scélérats: Robin & autres devoient remplacer le comité révolutionnaire

( La suite à demain. )

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LEGENDRE. ( de Paris. )

*Séance du 29 brumaire.*

Le président donne lecture d'une lettre de Carrier, dans laquelle il demande, 1<sup>o</sup>. que la convention lui accorde un délai d'une décade pour méditer sa défense; 2<sup>o</sup>. qu'elle lui communique le rapport imprimé de la commission; 3<sup>o</sup>. que

l'accusateur public soit tenu de lui faire passer les copies ou originaux des lettres de Philippe-Tronjoly. — Après quelques discussions, l'assemblée passe à l'ordre du jour sur la première demande de Carrier, & accorde les deux autres.

Richard, au nom du comité de salut public, monte à la tribune: « Les défenseurs de la liberté continuent de battre les défenseurs de la tyrannie. L'armée du Nord, dans deux combats consécutifs, vient d'obtenir des succès sur l'ennemi qu'elle avoit en tête. Une division de l'armée des Pyrénées-Orientales, après avoir renversé tout ce qui se présenteoient devant elle, s'est emparée d'une forteresse considérable. » Voici les détails qui nous sont parvenus.

Les représentans du peuple, envoyés près l'armée du Nord, en date du 20 brumaire:

« L'armée du Nord est victorieuse par-tout où elle passe, soit dans les petites, soit dans les grandes occasions. Elle vient de remporter un succès partiel. Moreau, commandant par *interim* l'armée du Nord, ayant eu connoissance que la garnison de Wezel avoit jeté des forces du côté de Burick, donna ordre de détruire les bateaux & les ponts volans de l'ennemi. Les républicains ont exécuté cet ordre avec diligence; l'ennemi a été chassé, après avoir perdu 150 hommes »

Le second bataillon de la 44<sup>e</sup> demi-brigade & le 4<sup>e</sup> des chasseurs, se sont particulièrement distingués. C'est dans le même poste, où l'ennemi s'étoit établi dans la guerre de sept ans, parvint à battre l'armée française.

Le chef de division Valdeck, informé des mouvemens de la garnison de Berg-op-Zoom, prit avec lui un fort détachement & s'avança dernièrement pendant la nuit jusqu'à une demi-lieue de cette place. A 8 heures du matin le détachement marcha sur Berg-op-Zoom; la garnison, après une forte canonnade, fit une vigoureuse sortie.

Les républicains voulant ménager leur poudre, attaquèrent vivement les ennemis avec la bayonnette, qui furent repoussés & qui eurent 100 hommes tués & 80 prisonniers.

Le général Dugommier, commandant en chef l'armée des Pyrénées-Orientales, écrit en date du 13 brumaire:

« Je reçois en ce moment la nouvelle que la 5<sup>e</sup> division vient de remporter un avantage remarquable.

Un adjudant-général qui avoit reçu l'ordre de marcher en avant, s'est porté avec sa cavalerie dans les environs de Castella; l'ennemi a été chassé de tous ses postes, & la place de Castella a été emportée de vive force. Ce qui rend ce succès plus glorieux, c'est que les Espagnols étoient défendus par une ligne de montagnes escarpées. La résistance que les habitans de Castella ont faite dans ces occasions, a été si vigoureuse, que le roi de Madrid leur avoit envoyé un drapeau blanc portant les armes de l'Espagne. Nous avons trouvé dans la place beaucoup de munitions; 8 Suisses ont quitté le parti des Espagnols & sont venus trouver l'armée française. Votre décret de guerre à mort au perfide Espagnol, a été fidèlement exécuté. »

Tous ces détails excitent des applaudissemens. Ils seront insérés au bulletin.